



Fédération Française
de Spéléologie

DRJSCS RHÔNE-ALPES

ANNEXE 2

Comité Spéléologique
Régional Rhône-Alpes

Préparation d'une activité de spéléologie dans le cadre d'un Accueil Collectif de Mineurs ou de l'Éducation nationale

Les besoins et les obligations du prescripteur et du prestataire

Comme toutes les activités, la spéléologie est toujours intégrée au préalable dans le projet pédagogique qui est une déclinaison du projet éducatif. Ce qui suit ne parlera

pas de l'exploitation pédagogique de l'activité mais seulement des conditions pour la mettre en œuvre.

Les besoins du prestataire

- Connaissance du projet éducatif.
- Connaissance du projet pédagogique pour y intégrer la (ou les) séance(s).
- Identification du public : âge, niveau physique, but de la sortie, vécu du groupe etc.

Exigence :

Pas de contre-indication médicale pour les participants.

Le responsable du projet

Il doit s'assurer que les intervenants possèdent les compétences requises.

C'est l'École Française de Spéléologie qui délivre les diplômes fédéraux et qui en assure la gestion.

Pour les diplômes d'Etat, c'est la DDCS qui gère la mise à jour des cartes professionnelles de spéléologie. Si le prestataire a une carte professionnelle, il a forcément le diplôme.

Le prestataire doit avoir une assurance Responsabilité Civile professionnelle. Les structures professionnelles labellisées « Fédération Française de Spéléologie » s'inscrivent dans la déontologie fédérale en s'engageant à répondre spécifiquement à chaque projet :

<http://ffspeleo.fr/les-professionnels-labelises-24.html>



Cliché : José Mulot

Le travail du prestataire

En fonction du projet, le prestataire va sélectionner des cavités pour répondre au mieux aux objectifs du projet. Le choix du site est alors primordial. Il doit prendre en compte :

- Le temps de la marche d'approche avec le groupe.
- Les caractéristiques de la cavité en terme de progression.
- L'offre pédagogique de la cavité au regard du projet.
- Le nombre d'encadrés et l'hétérogénéité physique du groupe.

Dans tous les cas, l'autorisation du propriétaire est requise et les cavités sélectionnées ne peuvent pas être des cavités sensibles pour leur richesse patrimoniale, sauf projet particulier.

Une topographie, avec sa fiche d'équipement, aidera le prestataire à choisir les stratégies d'équipement de la cavité en fonction du groupe. La mise à disposition du matériel individuel et collectif de spéléologie par le prestataire doit se faire conformément à la réglementation sur les Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Le jour J

Si la cavité sélectionnée est sensible aux précipitations, il faut s'assurer auprès des services météo qu'aucune précipitation n'est attendue sur le massif. Si des précipitations sont annoncées, le prestataire se repliera automatiquement sur une autre cavité qu'il a prévue à l'avance pour ce cas de figure (c'est le plan B).

Avant le départ du groupe, le directeur de la structure, ou son représentant, doit connaître parfaitement :

- Le nom de la cavité et de la commune sur laquelle elle s'ouvre (y compris celle du plan B).
- Le terme ultime de la progression du groupe dans la cavité, noté sur une topographie à titre indicatif.

- La liste du groupe (à jour) qui part du centre pour faire l'activité.
- L'heure de retour prévue.
- L'heure à partir de laquelle il appelle les secours spéléos.
- La manière dont il doit appeler les secours jusqu'à avoir un interlocuteur en se référant à la fiche « Protocole de déclenchement d'une alerte de secours de spéléologie » établie par le Spéleo-Secours Français de la Fédération Française de Spéléologie.

A la sortie de la cavité, le responsable du groupe n'oublie pas de prévenir, dès que possible, le responsable du centre de la fin de l'activité de spéléologie.



Cliché : José Mulot